

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE
CANTON DE FOURMIES
COMMUNE DE WALLERS-EN-FAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
10	9	9
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 12/01/2024		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 12/01/2024		
<u>Objet de la Délibération 2024-01-05</u> <u>Associations communales : participation financière</u> <u>budget chauffage en période hivernale</u>		

<u>SEANCE DU 18 JANVIER 2024</u>
L’an deux mil vingt-quatre, le jeudi 18 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s’est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Bernard Navarre, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée trois jours à l’avance, conformément à la loi. <u>Étaient présents</u> : NAVARRE Bernard - COLLE Stéphane- VISEE Gérard –FOUQUART Gérard- CAUDRELIER Jean-Luc – LINGUET Justine – BLANC Véronique – FOLB Céline - MAES Xavier <u>Était absente excusée</u> : LEULLIETTE Bérangère- <u>Secrétaire de séance</u> : LINGUET Justine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les associations communales dont le siège social se trouve à la mairie peuvent bénéficier de 2 locations par an à titre gratuit. Il propose au Conseil de demander à celles-ci de participer au chauffage à hauteur de 25 euros pendant la période hivernale située entre le 1^{er} novembre au 31 mars.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil décide de demander aux associations communales une participation financière de 25 euros à compter du 01 février 2024.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Publié et transmis en Sous-Préfecture pour
exécution
Le Maire,
B. NAVARRE.

Publié sur le site internet le : 19/02/2024
Envoyé et reçu en préfecture le : 22/01/2024